

PROJET PEDAGOGIQUE



FORMATION DES ASSISTANTS MATERNELS

📍 : 8 rue Joliot-Curie 51100 REIMS

☎ : 03.26.06.22.88 - 📞 : 03.26.06.82.56

@ : irts@irtsca.fr - 🌐 : www.irtsca.fr

PROGRAMME DE FORMATION POUR LES ASSISTANTS MATERNELS FORMES A COMPTER DU 01/01/2019

Décret 2018-903 du 23 octobre 2018 relatif à la formation et au renouvellement d'agrément des assistants maternels et les arrêtés du 5 novembre 2018 relatif à la formation des assistants maternels et fixant le modèle de convention de stage prévu à l'article D. 421-44 du code de l'action sociale et des familles.

« Assistants Maternels » :

La formation axée sur l'observation, l'expérimentation et le travail réflexif offre aux futurs assistants maternels les atouts et les compétences nécessaires à un positionnement professionnel.

A. Un public

Cette formation s'adresse à des personnes souhaitant accueillir au sein de leur domicile des enfants en bas âge et ayant déposé une demande d'agrément auprès d'un Conseil Départemental.

B. Une formation

Groupe niveau IV et V -> IRTS-CA

Cette formation est d'une durée de 120heures de formation théorique et 35 heures de mise en situation professionnelle. Ces 155 heures de formation se répartissent de la manière suivante :

1) 80 heures de formation avant accueil et 35 heures de période de formation en milieu professionnel

- 11 journées de formation de 6 heures ;
- 1 journée aux gestes de premiers secours (formation à la prévention et secours civique de niveau 1) de 7 heures ;
- 5 journées de 7 heures de PFMP (période de formation en milieu professionnel). Les 5 journées sont consécutives et seront planifiées à l'issue des 2 premières semaines de formation ;
- 3 heures sont consacrées à l'évaluation ;
- 4 heures permettent le départ, la gestion administrative et le bilan avec le Conseil Départemental.

2) Les 40 heures de formation après accueil

- 2 journées de formation de 6 heures
- 4 journées de formation de 7 heures

La seconde partie de formation contribue à la préparation de l'épreuve professionnelle 3 du CAP AEPE à savoir un écrit de 5 pages relatant un accueil.

3) La période transitoire et dérogatoire pour les assistants maternels ayant effectué leurs 60 heures de formation avant le 1 janvier 2019 (20h)

- 1 journée de formation de 6 heures
- 2 journées de formation de 7 heures
- 1 journée de formation / évaluation de 7 heures

I. La formation 80 heures avant accueil

A. La progression pédagogique

Concernant la formation des 80 heures avant accueil et la mise en situation professionnelle, une progression pédagogique est proposée (cf. Tableau récapitulatif en année). Le premier module de formation sera planifié en respectant une première étape à savoir l'étude du rôle et de la fonction de l'assistant maternel et de la communication partenariale et professionnelle.

ROLE ET FONCTIONS DE L'ASSISTANT MATERNEL : 18 heures

Module 1	Objectifs de la formation	Moyens mis en œuvre
Module 1 :18 heures	Ce module ne peut faire l'objet d'AUCUNE dispense	
Cadre juridique, sociologique et métier	Connaître les apports théoriques fondamentaux	Diaporama Recherche à partir de textes
Missions et responsabilités de l'assistant maternel	Connaître les obligations inhérentes au métier Savoir les différences entre discrétion et secret professionnel	A partir de cas concrets, faire réfléchir les assistants maternels sur le métier et ce que cela engage en matière de confidentialité.
Droits et devoirs de l'assistant maternel	Connaître le service de la protection de l'enfance. Analyse des risques professionnels Connaître les fonctions du parent et de l'assistant maternel Connaître les principales spécificités de l'exercice à domicile	Intervention d'un professionnel du secteur de la protection de l'enfance pour expliquer le fonctionnement, que faire cas de d'observations de maltraitante, comment alerter ? Echanger autour des textes réglementaires légiférant le métier Travail sur les représentations Par l'appui de textes et de témoignages réfléchir sur le métier de l'assistant maternel

LES SPECIFICITES DU METIER DE L'ASSISTANT MATERNEL : 24 Heures

Modules 2 et 3	Objectifs de la formation	Moyens mis en œuvre
Module 2 :		
2.1 La communication professionnelle et partenariale	Savoir expliquer et présenter son projet d'accueil. Savoir utiliser le réseau partenarial de la petite enfance. Savoir transmettre les informations nécessaires de l'enfant aux parents.	Réfléchir individuellement et collectivement autour d'un accueil de qualité. Rencontrer des professionnelles exerçant dans le champ de la petite enfance.

2.2 L'élaboration d'un projet d'accueil

Module 3 :

3.1 La relation contractuelle

3.2 Assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de l'assistant maternel

<p>Adopter une posture professionnelle. Etablir une relation de confiance. Favoriser la continuité des repères de l'enfant entre la vie familiale et le mode d'accueil. Mettre en place des relations professionnelles avec les parents et les partenaires. Savoir adopter une attitude bienveillante et adaptée sans jugement de valeur. Sensibiliser sur la vie privée des personnes et la discrétion professionnelle. Par la période de mise en pratique professionnelle, savoir communiquer avec les professionnels de la petite enfance, les parents.</p>	<p>Etablir un cahier de transmission : la transmission d'informations orales ou écrites pour assurer la continuité de la prise en charge de l'enfant. Initier la création de fiches d'observation</p>
<p>Connaître le contrat employeur salarié Savoir calculer son salaire Savoir organiser un planning</p>	<p>Sur la base d'un contrat, échanger et appréhender avec l'assistant maternel les clauses d'un contrat de travail.</p>
<p>Prévenir des surcharges de travail Prévention des risques professionnels</p>	<p>Prise de conscience par le support de cas concrets de manifestations de surcharge de travail et aborder les possibilités de prévenir un surcroît d'activités.</p>

LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT : 35 heures

Module	Objectifs de la formation	Moyens mis en œuvre
<p>Module 4 :</p> <p>4.1 Le développement de l'enfant physique et social</p>	<p>Connaître les grandes étapes du développement de l'enfant. Observer les acquis et les aptitudes de l'enfant. Savoir mettre en place des activités d'éveil en tenant compte de la singularité et de la créativité de l'enfant. Reconnaître les besoins de l'enfant à travers son rythme, son âge, son degré d'autonomie et savoir s'adapter. Savoir être en interaction avec l'enfant et solliciter sa participation sans le contraindre. Etablir une relation favorisant la sécurité affective de l'enfant et sa valorisation pour sa construction identitaire. Mettre en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation. Accompagner l'enfant vers l'autonomie en respectant son rythme. Observer de façon professionnelle dans son quotidien d'ASSMAT. En lien avec la période de mise en pratique professionnelle, travailler le positionnement professionnel. Besoins et facteurs de développement de l'enfant et troubles associés.</p>	<p>Textes et échange autour des auteurs de la psychologie de l'enfant, du rythme et des besoins</p> <p>Mise en pratique de support d'éveil (création de mobiles, d'activités manuelles, etc.)</p> <p>Apprendre à utiliser des comptines, des livres, des jeux. Créer un espace d'accueil pour l'enfant et prendre en compte de la présence d'un collectif d'enfants.</p> <p>Aménagement des différents espaces de jeu et de détente pour l'enfant.</p> <p>Initier la création de feuilles d'observation qui seront utilisées sur la période de période de formation en milieu professionnel (PFMP) et en seconde partie de formation.</p>
<p>Module 5 :</p> <p>5.1 Santé et hygiène de l'enfant</p>	<p>Représentation de la notion de SANTE Connaître les troubles et les maladies de l'enfant.</p>	<p>Connaître les indications d'un carnet de santé</p>

	<p>Connaître les mesures d'hygiène.</p> <p>Mettre en œuvre des techniques de dépoussiérage, nettoyage, bio nettoyage, séchage des espaces et équipements réservés à l'enfant.</p> <p>Assurer les soins de confort de l'enfant.</p> <p>Assurer les soins corporels à l'enfant.</p> <p>Ecouter et observer les expressions corporelles de l'enfant.</p> <p>Apporter des réponses adaptées aux besoins physiologiques de l'enfant.</p> <p>Repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance</p> <p>Participer à l'application d'un projet d'accueil individualisé (PAI).</p> <p>S'inscrire dans une démarche éco responsable.</p>	<p>Mises en situation et travail réflexif</p> <p>Installation des espaces de soins du quotidien.</p> <p>Initier les assistants maternels à une démarche écologique par des petits ateliers de sensibilisation.</p> <p>Initier la création de fiches d'observations.</p> <p>Simulation de situations</p> <p>En se basant sur un PAI pouvoir se saisir des indications du Projet.</p>
<p>5.2 L'alimentation</p>	<p>Connaître les familles d'aliments.</p> <p>Adapter l'alimentation en fonction des âges.</p> <p>Connaître les étapes de la diversification alimentaire.</p> <p>Concevoir des repas et préparer des repas en milieu familial.</p> <p>Servir un repas en milieu familial.</p> <p>Dispenser les soins liés à l'alimentation.</p> <p>Les troubles alimentaires.</p>	<p>Elaboration fiches recettes et de menus équilibrés.</p> <p>Travail autour de menus adaptés en fonction de l'âge de l'enfant</p> <p>Prendre en compte la démarche développement durable.</p> <p>Initier la création de feuilles d'observation.</p>
<p>Module 6</p>	<p>Ce module ne peut faire l'objet d'AUCUNE dispense</p>	
<p>Les gestes de premiers secours Formation à la prévention et secours civiques de niveau 1</p>	<p>Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant.</p> <p>Mettre en place des moyens de prévention d'incidents, de dangers, d'accidents pour</p>	<p>Mises en situation par un professionnel des gestes et postures à adopter</p>

l'enfant : identifier les risques et appliquer les normes de sécurité en tenant compte l'âge de l'enfant. Mettre en place des moyens de protection et de sécurité.	
---	--

EVALUATION : 3 heures

Questionnaire à choix multiples 1h30	Permettre de vérifier que l'ensemble des points fondamentaux de la formation ont été compris	L'équipe préparera des QCM en lien avec les contenus de formation
Mise en situation professionnelle 1h30	Permettre d'évaluer les capacités d'adaptation et de compréhension de l'assistant maternel face à un moment particulier	Par le biais de différentes mises en situation, le candidat devra observer, élaborer une réflexion et mettre en application Puis, un échange avec le jury aura lieu.

Au retour de la mise en situation professionnelle, l'assistant maternel prendra appui sur ses compétences nouvellement acquises afin d'élaborer une **observation** plus fine et professionnelle, **outil indispensable**.

Lors de la dernière étape, les apprenants prendront appui sur les acquis théoriques et l'exploitation de la période de formation en milieu professionnelle.

A l'issue de ces 80 premières heures de formation, les assistants maternels auront acquis les compétences leur permettant d'assurer un accueil de qualité aux enfants et l'élaboration des relations professionnelles avec les parents et les partenaires.

ANNEXE 1

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA FORMATION

80 heures avant accueil :

Bloc de formation	Module	Intitulé	Durée
Bloc 1 Rôle et fonctions de l'assistant maternel 18 heures	Module 1	Cadre juridique sociologique et métier	6 heures
		Missions et responsabilités de l'assistant maternel	6 heures
		Droits et devoirs de l'assistant maternel	6 heures
Bloc 2 Les spécificités du métier de l'assistant maternel 24 heures	Module 2.1	La communication professionnelle et partenariale	6 heures
	Module 2.2	L'élaboration d'un projet d'accueil	6 heures
	Module 3.1	La relation contractuelle	6 heures
	Module 3.2	Assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de l'assistant maternel	6 heures
Bloc 3 : Les besoins fondamentaux de l'enfant 35 heures	Module 4	Le développement physique et sociale de l'enfant	16 heures
	Module 5.1	Santé et hygiène de l'enfant	6 heures
	Module 5.2	L'alimentation	6 heures
	Module 6	Les gestes de premiers secours	7 heures
Evaluation 3 heures			3 heures

B. Période de formation en milieu professionnel

Dans le cadre de la période de formation en milieu professionnel, établissements d'accueil de jeunes enfants, pouponnières à caractère social, des centres maternels, à domicile d'une assistante maternelle agréée, maison d'assistants maternels ou encore relais d'assistants maternels pourront accueillir sur une durée de 5 jours, à savoir 35 heures.

Ces apprenants seront encadrés par un tuteur, comme le stipule l'arrêté du 5 novembre 2018 :

- « Soit titulaire d'un diplôme ou titre au moins de niveau V, dans le domaine de la petite enfance et inscrit au registre national des certifications professionnelles et bénéficie d'au moins trois ans d'expérience d'accueil e jeunes enfants
- Soit un assistant maternel agréé par un conseil départemental, ayant validé sa formation selon les modalités alors en vigueur , assurant l'accueil d'enfants au moins cinq ans, ayant validé l'épreuve EP1 Du Cap Petite enfance ou les unités U1 – sous épreuve « accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages et prendre soin et accompagner l'enfant dans ses activités de la vie quotidienne » et U3 du CAP accompagnant éducatif petite enfance, et dont l'assurance responsabilité civile professionnelle prévoit le cas de la présence d'un stagiaire.»

L'assistant maternel en formation devra attester qu'il est à jour de ses vaccinations, prévu à l'article L.3111-1 du code de la santé publique.

De plus, un document attestant de l'accord des parents de l'ensemble des enfants accueillis sur le lieu de stage devra être fourni ou un document signé par une personne n'appartenant pas au service de la protection maternelle infantile du département.

Dans le cadre du temps de mise en situation professionnelle, un appel téléphonique de l'organisme de formation permettra de faire le point sur la personne en formation.

La Responsable de formation ou la coordinatrice de l'IRTS-CA contactera le lieu d'accueil pour établir un bilan du parcours mené.

C. Principes et modalités pédagogiques

Le processus pédagogique de la formation des assistants maternels a été construit à partir de notre expérience en tant qu'IRTS Champagne-Ardenne, d'une expertise et une ingénierie de formation.

Le processus pédagogique favorise la participation active des assistants maternels afin de consolider la dimension professionnelle de leur activité tout en intégrant les contenus des unités 1 et 3 du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

Les formateurs détiennent une connaissance du secteur de la petite enfance et de la profession d'assistant maternel. Grâce à une pédagogie adaptée, et en s'appuyant sur leur expérience. Ils savent ajuster la formation à un public varié (tranches d'âges, niveau d'études, origines professionnelles, reconversion professionnelle, etc.) en choisissant un vocabulaire et des explications fondées sur des exemples de la pratique professionnelle.

1) Ainsi, le dispositif de formation prendra appui sur différentes modalités d'apprentissage :

✚ L'observation : un outil indispensable

Tout au long de la formation et de manière transversale les assistants maternels en formation seront amenés à développer une démarche d'observation. La réflexion portera sur comment prendre du recul malgré tout le travail quotidien, comment faire pour « regarder de plus près ». L'objectif sera d'initier au fil de la formation une démarche d'observation professionnelle à partir de constat, de ressenti.

L'objectif sera « d'éduquer son œil et son oreille pour se mettre du point de vue de l'enfant, pour le regarder et l'écouter vraiment, avec curiosité, avec bienveillance, avec patience, avec plaisir,... ».

- ✚ Le futur assistant maternel est en position d'acteur et au cœur des journées de professionnalisation. Les méthodes pédagogiques s'appuient sur la participation active des apprenants à la réalisation du projet de professionnalisation du groupe.
- ✚ Le « faire pour apprendre » permet aux apprenants de construire les compétences nécessaires à l'exercice de la profession et à réfléchir à la place fondamentale que l'assistant maternel occupe dans le dispositif général de l'accueil de l'enfant ainsi que la spécificité de l'offre d'accueil d'un travail au domicile de l'assistant maternel en qualité de professionnelle de la petite enfance.
- ✚ Les assistants maternels seront invités à enrichir les questionnements posés durant la première partie de formation, lors de leur période de formation en milieu professionnel et lors des premiers accueils d'enfants.
- ✚ Ces questionnements seront un point d'appui lors de la seconde partie de formation pour expérimenter les grilles d'observation.
- ✚ Chaque apprenant doit pouvoir apporter sa propre réponse aux questions :
 - Qu'est-ce que je fais de ce qui est dit par le formateur, par les autres assistants maternels ?
 - Qu'est-ce que je fais de ce que je vis en formation (par rapport à ce que je savais ou croyais savoir) ?
 - Qu'est-ce que je vais mettre en pratique ?
- ✚ Des allers retours entre la théorie et les propres expériences des assistants maternels auprès d'enfants sont mis en place afin de favoriser les apprentissages.
- ✚ Des jeux de rôle sont proposés pour travailler des situations pratiques concrètes. Les apprenants analysent des exemples de situations au quotidien. Les expériences menées en formation et la prise de recul permettront aux apprenants de se représenter leur futur métier.
- ✚ Les apports de connaissances et les informations sont parfois repris sur différentes journées afin de permettre une meilleure appropriation.
- ✚ A travers les différents thèmes abordés, une réflexion approfondie sur la représentation de l'autre (parents, enfants, collègues assistants maternels, professionnels de la PMI,) permet de mieux définir les exigences de la profession d'assistant maternel tout en s'appropriant les notions de respect, de non-jugement.
- ✚ Des travaux individuels et en petits groupes permettent la réflexion et l'expression de chacun.

2) Ressources et outils pédagogiques à disposition de l'équipe de formation :

L'équipe de formation a à disposition des **ouvrages** permettant d'enrichir la **boîte à outil de formation** comme « La boîte à outils du formateur (Dominique Beau) » - « Jeux et jeux de rôle en formation (Sophie Courau) » - « La boîte à outils des formateurs (Isabelle Cauden) ».

Les formateurs, la coordinatrice locale et la référente pédagogique échangent très régulièrement pour enrichir les **outils de formation**.

L'IRTS Champagne-Ardenne organise une veille active documentaire et législative concernant les métiers de la petite enfance et celui d'assistant maternel en particulier. Il participe à des colloques, des journées de formation en lien avec le métier ou encore organise des séminaires au sein de l'IRTS Champagne-Ardenne.

Il dispose d'un centre de documentation qui possède de nombreuses revues spécialisées sur les métiers de la petite enfance ainsi que des livres. Ces documents peuvent profiter aux stagiaires assistants maternels.

3) Démarche développement durable

Les **assistants maternels doivent s'inscrire dans une démarche développement durable** et plus particulièrement lors des épreuves du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

Lors d'une réunion pédagogique, une formatrice suggère de proposer aux assistants maternels d'apporter un MUG/tasse ou verre afin de prendre café ou thé au moment du temps de pause. Le premier jour de formation, des gobelets plastiques sont mis à disposition et dès le deuxième jour, les stagiaires sont invités à apporter un mug/tasse ou verre personnel. Cette proposition est très bien accueillie et permet de donner du sens à cette démarche.

D. Boîte à questions/ boîte à suggestions

Une boîte à question est mise en place durant la formation.

Les assistants maternels sont invités à y placer les questions soit restées sans réponse, soit inscrire les points à préciser.

Cette boîte à questions est ouverte au moment du bilan de l'action de formation et des réponses y sont apportées ou le cas échéant les professionnels de la PMI reviendront vers l'assistant maternel.

4) La démarche de validation des 80 heures de formation et des 35 heures de période de formation en milieu professionnel

Quatre temps sont définis pour valider les 80 heures de formation avant accueil à savoir :

- **La journée concernant les gestes de premiers secours :**

L'assiduité des apprenants est évaluée et prise en compte.

- **La période de mise en situation professionnelle**

- **Les questionnaires à choix multiples**

L'évaluation portera sur l'ensemble des cours dispensés pendant les 77 heures de formation.

Dans un premier temps, trois QCM (questionnaire à choix multiples) aborderont l'ensemble des points importants de la formation. Cette phase durera une heure trente.

▪ **La mise en situation professionnelle**

Les assistants maternels choisiront un sujet parmi deux propositions de mise en situation professionnelle. Ils auront une heure de préparation et trente minutes d'oral d'entretien avec un jury. Les assistants maternels recevront par courrier le résultat de l'évaluation et nous enverrons au conseil départemental la liste des résultats.

Recueil de connaissance :

Un recueil de connaissance sera remis à chaque assistant maternel le 1^{er} jour de formation. Ce recueil reprendra les informations générales concernant les trois domaines de formation dispensés.

Au-delà des informations quant aux critères et modalités d'évaluations, ce recueil apportera des conseils généraux en 2 parties :

- ✚ La 1^{ère} partie permettra à l'assistant maternel de présenter ses 2 fiches (contexte de l'intervention et description des activités) et se préparer à l'entretien oral avec le jury. Les compétences attendues dans cette épreuve EP1 seront déclinées.
- ✚ La 2^{nde} partie apportera à l'assistant maternel les conseils méthodologiques pour préparer le dossier de 5 pages relatif au projet d'accueil réel choisi prenant appui sur leur contexte d'intervention professionnelle à leur domicile. Cette 2^{nde} partie sera enrichie de conseils pour aborder l'épreuve orale.

L'objectif de ce recueil sera de donner les moyens à l'assistant maternel d'aborder les deux épreuves de manière sereine et une base de connaissances concernant leur métier.

5) Evaluation de la formation

A la fin de la formation des 80 heures avant l'accueil du premier enfant, un bilan aura lieu dans un souci d'améliorer la qualité de la formation et de répondre aux attentes des apprenants en présence de l'Adjointe au Chef de Service de Protection Maternelle et Infantile, de la coordinatrice IRTS-CA, d'une professionnelle de la PMI et de la responsable de la formation IRTS-CA.

Le temps consacré à la préparation de ce bilan peut être d'une heure.

Fiche d'évaluation : les assistants maternels complètent à l'issue de chaque journée de formation sur la fiche évaluation, leur appréciation sur cette journée.

Les bilans de formation sont des points de départ dans le processus d'amélioration.

II. Formation de 40 heures après l'accueil du premier enfant

Le second module de formation interviendra pour les assistants en cours d'emploi. Forte d'une première expérience professionnelle, la planification permettra à chacun dans un premier temps d'échanger au regard des situations professionnelles vécues afin de faire évoluer le positionnement professionnel et réfléchir individuellement et collectivement sur les pratiques professionnelles. La démarche d'analyse de situation et d'observation seront transversales aux différentes journées de formation. Ensuite, il s'agira d'approfondir les connaissances et les compétences du 1^{er} module de formation.

A l'issue de ce second module de formation, chaque assistant maternel sera présenté à l'épreuve EP1 et EP3 du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

Formation de 40 heures après l'accueil du premier enfant

Assistants maternels agréés ayant effectué les 80 heures de formation avant l'accueil du premier enfant et accueillant ou ayant accueilli un 1^{er} enfant.

Contenu	Objectifs de la formation	Moyens mis en œuvre
Module 1 : 19h		
<p>Le développement de l'enfant physique et social 1 journée de 6 heures</p> <p>Les spécificités du métier de l'assistant maternel 1 journée de 7 heures</p>	<p>Approfondir les connaissances sur des notions comme l'attachement, la séparation, qu'est-ce que grandir.</p> <p>Les situations professionnelles vécues : le développement de l'enfant et les troubles associés.</p> <p>Les nouvelles pédagogies Interculturalité Positionnement de l'assistant maternel par rapport aux demandes singulières</p>	<p>En partant de leur expérience professionnelle, élaborer une réflexion sur la place de l'assistant maternel dans le développement de l'enfant.</p> <p>Analyse de situations Travail à partir des fiches d'observations initiées lors de la 1^{ère} partie de formation</p> <p>Préparation à l'EP3 : Réfléchir et élaborer un plan pour rédiger un projet d'accueil, en vue de l'épreuve professionnelle 3 du CAP AEPE</p> <p>Par le biais de mises en pratique et d'un travail réflexif, amener les assistants maternels à s'interroger sur leur posture face à des demandes atypiques, comment y répondre.</p> <p>Analyse de situations</p>
<p>Accueillir un enfant en situation de handicap 1 journée de 6 heures</p>	<p>Être formé à l'accueil d'un enfant en situation de handicap (physique, intellectuel ou autisme)</p>	<p>Mise en situation d'un accueil par des jeux de rôle, débat autour de ce qu'entraînent ces accueils atypiques.</p> <p>Travail par du matériel pédagogique autour du handicap afin d'adapter son habitat et son accompagnement.</p> <p>Travail à partir de fiches d'observations</p>

Module 2 : 21h		
<p>Analyse des mises en situation professionnelle 1 journée de 7 heures</p>	<p>Echanger au regard des situations professionnelles vécues afin de faire évoluer son positionnement professionnel.</p>	<p>Réflexion autour de l'accueil de l'enfant, les aspects positifs et négatifs Travail sur la distance professionnelle Analyse de situations et de pratique professionnelle. Prendre du recul sur ses comportements et ses attitudes.</p> <p>Travail à partir des fiches d'observation initiée lors de la 1ère partie de formation</p> <p>Préparation autour de l'EP3 du CAP AEPE à savoir un écrit de 5 pages relatant un projet d'accueil.</p>
<p>Approfondissement de la communication Approfondissement de la communication professionnelle 1 journée de 7 heures</p>	<p>Améliorer les outils de communication : écouter l'enfant, encourager l'enfant à exprimer ses besoins et ses attentes. Expliquer à l'enfant les gestes et les événements. Sécuriser l'enfant par des repères verbaux et non verbaux et adopter une attitude bienveillante.</p> <p>Approfondir le vocabulaire professionnel. Améliorer les outils de communication et créer une situation favorisant les échanges, le dialogue et la coopération de la famille.</p>	<p>Travail autour des outils de communication mis en place Echanger des situations en utilisant un vocabulaire professionnel</p> <p>Travail autour des outils de communication mis en place Echanger des situations en utilisant un vocabulaire professionnel</p> <p>Préparation à l'EP3 du CAP AEPE : Cette thématique sera également reprise en vue de la préparation à l'épreuve professionnelle 3.</p>

<p>Approfondissement de l'accueil de qualité 1 journée de 7 heures</p>	<p>Organiser son action Déterminer les priorités, planifier son activité. Organiser ou réorganiser son activité. Négocier le cadre de l'accueil. Améliorer la prise en charge de l'accueil.</p>	<p>A partir des constats, des mises en pratique, réfléchir sur des pistes d'amélioration de l'accueil d'un enfant. Réfléchir individuellement et collectivement en sous-groupe aux éléments d'un accueil de qualité.</p>
---	---	---

▪ **Bilan de la formation**

A la fin de la formation des 40 heures après l'accueil du premier enfant, un bilan aura lieu dans un souci d'améliorer la qualité de la formation et de répondre aux attentes des assistants maternels en présence de l'Adjointe au Chef de Service de Protection Maternelle et Infantile, de la coordinatrice locale pour l'IRTS de Reims, d'une professionnelle de la PMI et de la responsable de la formation IRTS. Le temps consacré à la préparation de ce bilan est d'une heure.

Fiche d'évaluation : les assistants maternels complètent à l'issue de chaque journée de formation sur la fiche évaluation, leur appréciation sur cette journée.

Les bilans de formation sont des points de départ dans le process d'amélioration.

PERIODE TRANSITOIRE ET DEROGATOIRE

Ayant bénéficié de la formation 60 heures avant accueil, 20 heures viendront compléter la formation initiale avant d'intégrer la formation 40 heures après accueil du premier enfant.

Programme de formation pour les 20 heures (60 heures de formation engagées avant le 1 ^{er} janvier 2019)		
Contenus	Objectifs de la formation	Moyens mis en œuvre
<p>Le développement physique et social</p> <p>1 journée de 6 heures</p>	<p>Contribuer au développement et à la socialisation des enfants</p> <p>Retour sur la journée autour du « développement psychomoteur sociale de l'enfant » (60 premières heures) & les facteurs de développement de l'enfant</p> <p>Connaître les troubles et les maladies courantes de l'enfant</p> <p>Analyser les besoins et facteurs de développement et les troubles associés</p> <p>Savoir les besoins nutritifs et alimentaires du jeune enfant</p>	<p>Par le support de vidéos, de textes et l'expérience des formateurs, les assistants maternels auront les bases du développement de l'enfant.</p> <p>Utiliser une fiche d'observations</p> <p>Etablir des fiches recettes</p>
<p>Les spécificités de l'assistant maternel</p> <p>Analyser les situations à risque</p> <p>Rôle et missions de l'assistant maternel</p> <p>1 journée de 7 heures</p> <p>Statut juridique et institutionnel de l'enfant et de la famille</p>	<p>Etablir des relations professionnelles</p> <p>Savoir communiquer avec les partenaires du secteur professionnel</p> <p>Exercer au sein d'un réseau</p> <p>Connaître le statut juridique et institutionnel de l'enfant et de la famille</p>	<p>Etablir un cahier de transmission</p> <p>Fiches d'observation</p> <p>Diaporama</p> <p>A partir de cas concrets, faire réfléchir les assistants maternels sur le métier et ce que cela engage.</p>

<p style="text-align: center;">Evaluation 1 journée de 7 heures</p>	<p style="text-align: center;">Faire part de leur pratique dans une dynamique d'échange et d'analyse de situation professionnelle</p> <p>Vérifier que les assistants maternels ont acquis les bases nécessaires à l'exercice de leur métier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 QCM concernant les domaines de formation ▪ Présentation de leur projet d'accueil
--	--	---

Dans le cas où les assistants maternels n'auront pas réussi l'évaluation, une seconde évaluation leur sera proposée sur la base d'une mise en situation professionnelle (repas, sieste, jeu, etc.)

Après étude de la situation, il leur sera demandé d'analyser et proposer une réflexion en respectant les besoins et intérêt de l'enfant. Cette seconde évaluation pourra avoir lieu lors de l'ouverture d'un nouveau groupe de formation.

E. Personnes ressources, équipe et lieu de mise en œuvre

Chaque stagiaire émerge une **feuille de présence** par demi-journée. Ces documents sont retournés à l'issue de chaque stage au Conseil Départemental.

Chaque groupe d'assistants maternels en formation est suivi par un **formateur référent** qui est le garant de la cohérence de la formation.

L'équipe de formateurs en place est pluridisciplinaire : psychologue clinicienne, médiatrice sociale et familiale, infirmières, formateur secourisme ou encore ludothécaire, tous apportent leur expérience professionnelle auprès des assistants maternels.

L'IRTS-CA par son équipe de formateurs experts et la responsable de formation permet à l'ensemble de l'équipe de formation de trouver les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la formation.

L'académie

L'IRTS est en contact régulier avec le Rectorat de l'Académie de région dans le cadre des inscriptions aux épreuves professionnelles 1 et 3 du CAP « ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE » et des textes en cours d'élaboration.